

Editorial

Des initiatives aux moyens

En finir avec la hors-classe

Election au Bureau National

Le sommaire complet
est en page 3

L'inspection n° 45

Directeur de la publication :

Michel LE BOHEC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**

Olga Diaz : 01 41 08 01 01

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI. EN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI. EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Jamais le ministère n'a mis en place – en si peu de temps – autant de missions, commissions, enquêtes, tables rondes ou groupes de travail couvrant les différents champs du système éducatif.

Parallèlement, nombre d'initiatives sont lancées : comités locaux d'éducation, généralisation des technologies de la communication et de l'information, réactivation des ZEP, ouverture plus systématique des écoles maternelles aux familles..., mais peu d'actions ou de réflexions dans le domaine de l'enseignement professionnel public.

Au moins deux problèmes se posent, relatifs à l'extension nationale de ces initiatives et à l'attribution des moyens correspondants.

A vouloir généraliser ne risque-t-on pas d'arriver à une mise en œuvre formelle, sur commande, plutôt qu'à une évolution de fond ?

Se préoccupe-t-on, au ministère, des moyens nécessaires pour accompagner ces initiatives ?

Nous pouvons témoigner que les moyens attribués au terrain se restreignent d'année en année, qu'il s'agisse des crédits de fonctionnement des inspections académiques, des crédits affectés à la formation continue, aux équipements ou encore aux déplacements.

Comment, dans ces conditions, peut-on espérer la mise en place de nouvelles pratiques ?

Ne conviendrait-il pas mieux de proposer, d'inciter, puis de laisser au terrain, dans le cadre des projets d'établissement ou d'école, la marge de manœuvre qui lui revient de par la loi d'orientation de 1989 ?

La concertation constitue un des leviers de l'évolution du système éducatif ; il convient que le ministère ne l'oublie pas.

Ainsi, bien souvent, nous pouvons nous trouver en accord sur le fond, mais la forme reste à améliorer très sérieusement.

Michel LE BOHEC
le 6 mars 1998

Mouvement - Liste d'aptitude IPR-IA

N'oubliez pas d'adresser un double de vos demandes de mutation et de vos dossiers de demande d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des IPR-IA au siège du SI. EN :

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

AGENDA

3 février

* MEN / DPATE : Consultation dossier puis rencontre avec L. BENTZ du Syndicat des Enseignants, en prévision de la CAPN du 10 février (P. ROUMAGNAC).

10 février

* MEN / CAPN siégeant en formation disciplinaire (B. LESPEDES - M. MARUCELLI - J.C. QUEMIN - P. ROUMAGNAC).

23 février

* MEN / Audience auprès de Mme Béatrice GILLE, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (M. LE BOHEC - J. BILAK - M.P. COLLET - Cl. ETIENNE - P. ROUMAGNAC).

24 février

* MEN / Audience FEN auprès de MM. Jacques PERRIN (Cabinet de Ségolène ROYAL) et Michel BLACHERE (M.P. COLLET).

25 février

* MEN / Audience auprès de Mme Marie-France MORAUX, directrice des personnels enseignants (M. LE BOHEC - M.P. COLLET - Cl. ETIENNE).

* Rencontre SI.EN (M. LE BOHEC) / FNAREN = Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Education Nationale.

2 mars

* FEN / Exécutif fédéral (M. LE BOHEC).

3 mars

* Audience SI.EN auprès de Mme le Recteur de CAEN (M. LE BOHEC).

5 mars

* Conseil Supérieur de l'Education (M.P. COLLET).

10 mars

* Rencontre Syndicat des Enseignants / SI.EN-FEN (M. LE BOHEC - M.P. COLLET - P. ROUMAGNAC).

* Groupe de travail «Historique du syndicat» (M. CRUCHET).

12 mars

* FEN / Réunion commission internationale (M. LE BOHEC).

* Colloque «Quels savoirs enseigner dans les lycées ?» (M.P. COLLET).

Ecole maternelle

Des perspectives prometteuses

En tant que Présidente de l'OMEP-France, j'ai eu le plaisir d'être invitée, les 26 et 27 janvier 1998, aux Journées départementales organisées par l'inspection académique du Val-de-Marne et l'IUFM de Créteil sur le thème « *Apprendre et communiquer à l'Ecole maternelle* ».

Le premier volet a donné lieu à des conférences de haut niveau, le deuxième, à des ateliers présentant tous un réel intérêt. La clôture, prononcée par M. SALINES, conseiller technique de Madame Ségolène ROYAL, prometteuse pour cette première école qui nous est chère, mérite d'être rapportée.

Les remerciements aux organisateurs soulignent d'emblée la volonté de conserver cette culture de l'Ecole maternelle dont la France se glorifie depuis des dizaines d'années. Ces journées, qui ont permis des échanges, rejoignent une des préoccupations politiques du ministère pour que l'Ecole s'améliore. Le conseiller évoque le discours de Perpignan au congrès national de l'A.G.I.E.M. où des engagements précis ont été pris. Une relance sérieuse de l'école maternelle a été faite ; des impulsions politiques nouvelles doivent être données. La mise en place des circonscriptions mixtes comporte un risque, celui de voir s'étioler

la culture maternelle. Un effort doit être fait en direction des conseillers pédagogiques et des instituteurs maîtres formateurs : le nombre de classes tenues par des IMF de maternelle est en régression. Nous assistons déjà à une primarisation des premières années de l'enfant. Il faut y prendre garde.

Des mesures vont être prises :

- introduire une option spécifique dans le CAFIMF ;
- inventorier les ressources départementales dans le domaine de l'école maternelle et les introduire dans un plan de formation ambitieux ;
- créer une commission nationale « maternelle » relayée par des commissions départementales, relayées en formation initiale ;
- veiller à ce que chaque concours présente suffisamment de sujets sur l'école maternelle.

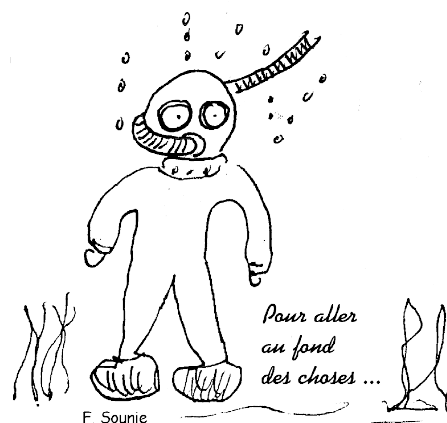
Des instructions seront données pour que la dimension maternelle soit présente, que le module école maternelle soit effectif au même titre que celui de l'AIS et que les compétences requises par les professeurs des écoles soient évaluées aux deux niveaux de l'école primaire.

Colette DURAND

AVEC LES PEP, LA SOLIDARITE PASSE A TABLE

Les Pupilles de l'Enseignement Public lancent une campagne d'éducation à la malnutrition et à la sous-alimentation au sein même des établissements scolaires. Prévue pour durer trois années scolaires (de 1997 à 2000), cette action commence par une sensibilisation des personnels d'éducation et des élèves dans les écoles, les collèges et les lycées.

Les associations départementales des Pupilles diffusent pour cela 50 000 affiches et documents pédagogiques sur l'ensemble du territoire. Et elles n'en resteront pas là...



Billet d'humeur

Relance ou catapultage ... ?

Cette année, à la rentrée, en plus d'une nouvelle circonscription, j'ai hérité d'une situation « délicate » qu'il m'a été proposé de prendre en charge « compte tenu de (mes) capacités » - ce qui désigne sans ambiguïté une situation dans l'impasse : je fus ainsi nommée responsable de « ma » ZEP. Et depuis ce jour, je regarde, atterrée, les mouvements browniens qui l'agitent.

Je n'avais guère eu le temps d'étudier en profondeur (ni même en demi-immersion) le dossier et les textes qui régissent la ZEP - que je découvrais -, pas plus que celui de faire le tour des partenaires, que déjà il me fallait : organiser des conseils de zone (personne pour me conseiller, le principal du collège, ex-responsable, m'attendant au tournant, le coordonnateur, nouveau dans cette fonction, complètement terrorisé par le principal en question...), mettre en place des actions « significatives » (les enfants n'attendent pas, évidemment), organiser un forum local, préparatoire d'un forum académique, lui-même préparatoire d'assises nationales. Pour ce faire, j'ai reçu le 4 février dernier une liasse de documents à compléter. Le 6 février, le responsable ZEP du rectorat me téléphonait pour connaître immédiatement les réponses (questions : combien d'instituteurs à titre définitif ? à titre provisoire ? depuis plus de 3 ans ? depuis moins de 3 ans dans la ZEP ?).

Dans le même temps, il m'était demandé de fournir mon projet triennal. Rien de moins.

Tout cela, parce qu'il paraît que nous « relançons » les ZEP. A déployer l'artillerie lourde n'y a-t-il pas un risque

de les catapulter loin au-delà de la cible, et peut-être même hors champ ?

Ainsi, sans culture suffisante en la matière, sans recul, sans temps disponible pour me plonger dans une réflexion que je sais pouvoir conduire pour peu que le loisir m'en soit laissé (mais tout, tout autour, est tout aussi urgent), je pilote je ne sais quoi, je ne sais où ?

Le comble : la semaine dernière, j'ai été interviewée durant une demi-heure (oui, 30 minutes) au téléphone par le CREDOC qui voulait connaître en long, en large et en travers, toutes les idées intéressantes que j'avais pour « ma » ZEP. Je n'en avais pas beaucoup d'originales parce que l'interviewer m'a gratifiée à un moment d'un : « c'est tout ? C'est pas beaucoup ! ».

Quand, dans les difficultés rencontrées, j'ai évoqué les problèmes relationnels (avec l'ex...), il a balayé ce point (« il ne s'agit pas de difficultés de cet ordre ! ») : mais si elles empoisonnent ma vie de responsable de ZEP, à moi ?.

En revanche, il a eu l'air intéressé par mon âge et par ... la profession de mon défunt père. A l'évidence, je n'y avais pourtant pas pensé, il s'agit de critères fondamentaux pour analyser une ZEP et s'assurer de son bon fonctionnement.

J'espère donc être dans le bon créneau pour ce qui est de l'âge ainsi que de la C.S.P. de mon papa. J'espère aussi que cela aidera vraiment, et de manière prioritaire, les enfants de « ma zone » à acquérir les bases des quatre apprentissages identifiés par l'Unesco.

Andromède

Sommaire

Agenda	page 2
Ecole maternelle :	
des perspectives prometteuses	page 2
PEP solidarité	page 2
Billet d'humeur	page 3
En finir avec la hors-classe	page 3
La dimension pédagogique :	
une réalité permanente de l'IEN-IO	pages 4 et 8
Le service de l'apprentissage :	
quelles missions ?	page 5
Election au Bureau National	pages 6 et 7

+ pour les abonnés, 2 enveloppes, en quatrième de couverture, destinées au vote

En finir avec la hors-classe

Dans le contexte actuel, le Bureau National -sur proposition de la commission de secteur 1^{er} degré- se déclare fermement opposé au concept de « hors-classe » qui implique un corps à trois vitesses (classe normale, hors-classe, IPR-IA).

La hors-classe ne peut plus être considérée comme une promotion résultant d'un « mérite » particulier ; elle ne doit être que le prolongement légitime de la carrière de tout IEN qui n'a pas failli dans l'exercice de ses missions.

Nous dénonçons l'iniquité introduite par la juxtaposition de classements académiques établis sur la base de critères totalement subjectifs.

En attendant l'accès de tous à un corps unique d'inspection aux missions diversifiées, nous réclamons la suppression de ces classements académiques. Les CAPA ne doivent avoir comme vocation que de vérifier le respect des critères d'accès à la hors-classe et d'étudier la situation des collègues vis-à-vis desquels le recteur émet un avis défavorable.

Rappel très important aux commissaires paritaires académiques : il est indispensable de faire inscrire au compte-rendu de la CAPA tous les désaccords survenus avec le recteur. La connaissance de ces éléments sera déterminante pour les interventions des commissaires élus à la CAPN.

le Bureau National

La dimension pédagogique : une réalité permanente de l'EN-IO

Si, par son expertise de la gestion des flux, de l'analyse de la carte scolaire et par l'animation du réseau des CIO, l'inspecteur de l'Information et de l'Orientation participe effectivement à la conception et à l'animation de la politique d'orientation académique et départementale, le cœur de cette politique, sa finalité, c'est sa dimension éducative et ses déclinaisons pédagogiques dans laquelle il intervient très directement.

Avant d'indiquer en quoi l'inspecteur de l'information et de l'orientation contribue à cette dimension, il convient de rappeler ce qu'on peut entendre par ce **terme d'orientation**. On le définira ici comme un **processus continu qui combine la construction identitaire avec la gestion d'un parcours de formation** (initiale, professionnelle et même continue). Si cette définition apparaît un peu complexe, elle permet néanmoins de rendre compte de la complexité du processus, de ses ramifications psychologiques et des enjeux éducatifs qui sont d'ailleurs rappelés par la loi d'orientation de 1989 (il revient au système éducatif de former un sujet social, doté de savoirs capables d'étayer sa personne, lui permettant d'agir en tant que citoyen inséré dans une réalité socio-professionnelle).

Or, pour gérer au mieux ce parcours de formation, l'élève doit maîtriser une information d'autant plus dense que s'accroît la complexité du système de formation et sa diversification. Par ailleurs, les caractéristiques du marché de l'emploi, sa tertiarisation, rendent nécessaires une information adaptée sur les univers socio-professionnels en évolution qui ne soit plus abordée uniquement en termes de métiers, par exemple. Enfin, on sait que, pour réussir ce parcours de formation, l'élève doit être acteur de ses choix, exercer sa responsabilité sur son cursus scolaire en fonction de l'évolution de sa personnalité qu'il doit donc mieux appréhender.

Il ne s'agit donc plus pour l'élève d'être seulement destinataire d'informations, mais **d'acquiescer de véritables savoirs dans trois domaines** : les univers socio-professionnels, la connaissance de soi et les arcanes du système de formation.

Evoquer le terme " savoirs " à propos de ces connaissances s'avère indispensable, parce que ce sont des **" objets de savoirs "** en tant qu'ils se distinguent des représentations communes qui les marquent à l'origine, parce que les concepts, problématiques qui les structurent évoluent en fonction de la réalité sociale, et font l'objet de débats. Parce qu'ils acquiescent ce statut " d'objets de savoirs ", ils ont **toute leur place dans tout cursus scolaire**. Ils se distinguent néanmoins des disciplines scolaires, parce que ce sont des savoirs sociaux, qu'ils se rapportent à une réalité fluctuante, en évolution constante, et qu'ils ne peuvent être soumis à une évaluation de type scolaire. Enfin, du fait qu'ils doivent contribuer au développement de la personne, ils ressortent d'un registre différent de celui des savoirs disciplinaires. La distinction " objets de savoirs " - disciplines scolaires reste néanmoins une question posée au découpage actuel des savoirs, notamment au niveau du collège, en débat, qui mérite d'être approfondie.

Il résulte de cette définition que les élèves doivent acquiescer ces savoirs au moins de deux façons : d'une part, par des **apprentissages spécifiques**, continus, d'autre part, par l'**intermédiaire des disciplines**, et, enfin, faire l'objet de pédagogies adaptées à chaque niveau du collège et du lycée. Les **textes de juillet 1996 sur l'éducation à l'orientation dans le collège rénové, et d'octobre 1996 au lycée**, précisent d'ailleurs les domaines de ces savoirs et leurs objectifs dans chacun des cycles du collège et du lycée, donc de la 6^e à la terminale.

Il **reste cependant à construire sur le terrain, des " programmes "** pour mettre en forme ces savoirs, pour qu'ils soient adaptés à chaque situation d'établissement, de groupe classe, voire de groupes d'élèves, qu'ils correspondent aux domaines de compétences des acteurs qui les mettent en oeuvre.

L'inspecteur de l'information et de l'orientation est responsable de l'impulsion de ces apprentissages, de leur organisation, et se trouve impliqué dans leur suivi et dans leur évaluation., au niveau du département et de l'académie.

Comment l'EN-IO va-t-il définir, mettre en oeuvre et coordonner cette dimension éducative ? Sur quelles stratégies et donc sur quels réseaux peut-il s'appuyer pour la développer ? Jusqu'où l'inspecteur de l'orientation peut-il se prévaloir d'un magistère pédagogique ? Quelles en sont les limites, les freins mis à cette dimension et les avantages qu'il y aurait à la développer ?

L'exemple de la Seine-Saint-Denis où, en tant qu'IO, je suis chargée de cette dimension éducative par l'inspecteur d'académie depuis 2ans et demi, illustre, me semble-t-il, assez bien cette problématique, à divers titres :

Un constat

- Les résultats aux évaluations montrent que, du CE1 au bac, les performances ne cessent de baisser, mais avec des disparités significatives selon les établissements scolaires. Ce qui montre, certes, que la majorité des élèves du département manque de familiarité avec les codes et les références actuels du système éducatif, que la présence à l'école a perdu son sens pour beaucoup d'entre eux, mais aussi que, par l'action éducative et pédagogique collective, **il est possible de remédier au fatalisme " socio-culturel "**.

- Un **déséquilibre constant** persiste, dans les structures, **entre l'offre et la demande de formation**, encore accentué par les réorientations, les échecs aux examens et le poids des redoublements. La demande continue de s'exercer, en BEP, par exemple, dans des domaines qui ne conduisent pas à la qualification. On peut donc se demander comment les élèves peuvent s'approprier l'information qui est dispensée.

- Une **politique départementale** qui affiche une volonté forte de faire de l'action éducative une priorité, en particulier dans l'éducation à la **citoyenneté et du projet de l'élève**, en relation avec l'amélioration des résultats des élèves. Tous les collèges affichent un projet d'établissement, mais on peut avancer qu'une petite moitié est véritablement engagée dans une telle démarche.

- Là où des actions éducatives, dans le domaine du projet de l'élève, ont été conduites, à partir d'un diagnostic précis établi par plusieurs acteurs, et correspondant aux besoins, il y a eu **des effets sur la motivation de l'élève et le climat de la classe**. Je fais l'hypothèse que cela dépasse l'effet " Hawthorne ".

Ce constat doit être complété en rappelant que les conseillers d'orientation psychologues ne sont plus inspectés, et que dans un département aussi syndiqué que la Seine-Saint-Denis, une opposition à cette inspection peut tout à fait se manifester.

Par rapport à cette situation, il ne restait qu'à convaincre... N'est-ce pas là toute la tâche pédagogique ?

Une mise en oeuvre

C'est donc dans ce contexte que des **démarches éducatives pour l'orientation** ont pu être proposées, expérimentées, évaluées, que certaines autres, qui existaient déjà, ont pu être diffusées, et que des **outils** ont été élaborés.

Dans un premier temps, des séries d'actions ont été conduites pour répondre aux demandes exprimées par certains acteurs de terrain (chefs d'établissement, professeurs, documentalistes, conseillers d'orientation psychologues), principalement sous la forme de **dispositifs de formation-actions** qui se sont adressés aux équipes éducatives de 6^e. Ce sont des **formations-actions** qui visent, certes, à faire acquiescer **aux équipes éducatives** des connaissances sur le processus identitaire du jeune, sur la mise en place de démarches de projet, mais aussi à initier des démarches collectives qui les favorisent.

L'originalité et la difficulté de celles-ci consistaient précisément à les relier aux apprentissages disciplinaires qui sont la compétence et la mission premières des enseignants. Quelques-unes de ces actions ont montré que c'était possible et ont mis en évidence le rôle joué par le COP pour qu'il conduise

suite page 8

Le service de l'apprentissage : quelles missions ?

Organisation actuelle dans les académies

Les situations sont variées selon les académies. Une très grande hétérogénéité au niveau des champs et des modes d'intervention. Celle-ci est due à l'absence d'identité du SAIA et de clarification des missions.

Le travail par filières, pour la formation initiale sous statut scolaire, devient la règle dans les académies. Les collègues interviennent davantage en CFA qu'en entreprises.

Les IPR ont un rôle très limité, le plus souvent réduit à l'instruction des dossiers. Les « enseignants-chercheurs » niveaux I, II et III, sont peu ou pas impliqués.

Les problèmes :

* Quelles doivent être les missions exercées par les SAIA : expertise ? Contrôle ? Animation ?

* L'organisation par filières, qui présente certains avantages, entraîne une multiplication des intervenants dans les lycées et les CFA et, souvent, un manque de cohérence.

Il faut aussi souligner :

- un déséquilibre des missions : le domaine scolaire est favorisé au détriment des CFA et des entreprises. La plupart des inspecteurs privilégient, sur le terrain, le statut scolaire, plus sécurisant.

- Le déséquilibre dans la répartition des postes entre les enseignements généraux et les enseignements professionnels, accentué par

le ré-étiquetage des postes d'apprentissage.

- La difficulté pour l'enseignement général de trouver sa place dans une organisation par filières ;

- l'absence ou la sous-représentation de certaines disciplines (enseignement artistique, langues, sanitaire et social, ...).

* Il semble que, de plus en plus, l'inspection de l'apprentissage dans les entreprises disparaisse, (d'où le problème de la qualification des maîtres d'apprentissage ?).

* Dans certaines académies, l'inspecteur administratif et financier ne peut remplir son rôle. Le travail étant effectué par la Région. (L'importance de la mission du contrôle administratif et financier est à souligner).

Notre demande urgente :

* La nécessité d'une clarification des missions des corps d'inspection pour l'enseignement technique et professionnel ; les objectifs et les procédures :

- Qui fait quoi ? (Rectorat, Région, Organismes gestionnaires)

- Pour qui ? (Rectorat, Région, Organismes gestionnaires)

- Comment ? (Expertise, contrôle, animation).

* Une véritable formation initiale et continue de l'ensemble des inspecteurs pour leur permettre une réelle prise en compte de l'apprentissage dans leurs pratiques.

Bernard De Gunten

Pub Nathan

SECTEUR ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Election au Bureau National

Un siège est à pourvoir suite à la démission de Maryse LE MOËL ; quatre collègues sollicitent vos suffrages. Conformément à l'article 7 des statuts, **tous les syndiqués (IPR-IA, IEN CCPD, IEN ET, IEN IO actifs ou retraités) sont appelés à voter** quel que soit le secteur concerné par l'élection.

Seul le vote par correspondance est admis. Ce dernier devra parvenir au siège du syndicat **au plus tard jeudi 30 avril 1998**.

Le bulletin ci-dessous est à découper puis, en n'y laissant qu'un seul nom sous peine de nullité, à mettre dans l'enveloppe de couleur jointe qui sera glissée dans une autre enveloppe, affranchie au tarif normal, sur laquelle doivent impérativement figurer l'académie ou le département d'exercice ainsi que les nom prénom et signature du votant.

SECTEUR ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Election au Bureau National

- CORNUEY Jean-Marie
- MELIN Jacques
- RIBEYROL Maurice
- VERNAY Gilles

Ne garder qu'un seul nom



Académie ou
département
Nom Prénom
Signature

SI.EN-FEN
23 rue Lalande
75014 PARIS

AVANT LE 30 AVRIL

Jean-Marie CORNUEY
(Economie Gestion Reims)

Pur produit de l'enseignement technique hôtelier (BTH à l'école hôtelière de Grenoble en 1974, et BTS à l'école hôtelière de Paris en 1976), j'exerce les fonctions d'inspecteur de l'Education Nationale depuis 1993 dans la «famille» des Economie-Gestion.

Nommé dans l'Académie de Reims depuis la rentrée scolaire de 1995, j'ai en charge les métiers de l'hôtellerie et de l'alimentation (métiers de la farine).

Il me semble important, tout en restant à l'économie Gestion, que les domaines professionnels de l'hôtellerie et les métiers de l'alimentation soient mieux pris en compte dans les différentes transformations de nos enseignements et que l'administration reconnaisse les spécificités de ces métiers. Chaque métier a ses particularismes. Bien que sur le plan pédagogique, en tant qu'inspecteur nous pouvons être poly-compétents, il me semble indispensable d'utiliser les compétences personnelles de chaque inspecteur sur le plan professionnel, car en tout état de cause, nous ne pouvons pas être des spécialistes de tous les domaines rattachés à l'Economie-Gestion.

Il faut défendre l'enseignement technique, lui permettre de se développer dans de bonnes conditions en partenariat avec le monde de l'entreprise, être attentif à l'évolution des métiers, recruter et former des enseignants qui ont une bonne connaissance de l'entreprise, revaloriser le rôle de l'Inspection au sein des établissements, recentrer l'Inspection sur la pédagogie, et donner aux inspecteurs des moyens d'exercer leur métier dans de bonnes conditions matérielles.

Jacques MELIN
(Lettres-anglais Clermont-Ferrand avec missions à Dijon et Besançon)

C'est un futur IPR-IA qui s'adresse à vous mes chers collègues... car nous y parviendrons tous. Si je suis élu au bureau national, ce sera en tous cas un de mes objectifs prioritaires.

Cela fera bientôt dix sept ans que je sillonne les routes du centre et de l'est de la France, dix sept ans que je milite en faveur du corps unique, en qualité de syndiqué de base, de responsable académique, de membre du bureau national du SNIET pendant plusieurs années ou en tant qu'élu à la CAPA des IEN à Clermont-Ferrand depuis sa création.

Si je suis élu au bureau national du SI.EN, je m'engage à déployer toute mon énergie pour obtenir :

- l'accès de tous au grade d'IPR-IA,
- l'accélération de l'accès à la hors-classe,
- la création des postes d'inspecteurs nécessaires au bon fonctionnement du système,
- la revalorisation des indemnités de déplacement,
- la pérennité du congé de fin d'activité favorisant l'emploi de nouveaux collègues,
- des avantages pour les retraités correspondant aux avancées des actifs.

En un mot je militerai pour la reconnaissance de notre valeur professionnelle.

Maurice RIBEYROL
(Maths Sciences Bordeaux)

Après avoir été un militant de la première heure pour la création d'un syndicat unique des inspecteurs, je pense qu'il faut à nouveau s'engager dans une stratégie syndicale plus offensive sur au moins deux points fondamentaux.

Le premier, commun à tous les IEN, concerne notre revendication pour aller vers un corps unique d'inspection reconnaissant statutairement une égale dignité aux fonctions d'inspecteur dans tous les domaines d'intervention : primaire, secondaire, technique, orientation. Cette reconnaissance a été accordée à tous les enseignants et aux personnels de direction des lycées et collèges. Les modalités retenues par l'administration centrale et l'Inspection générale pour les listes d'aptitude IPR-IA, même si elles respectent quantitativement les accords négociés, montrent un rejet plus que symbolique de l'idée du corps unique notamment dans les champs disciplinaires. Le combat pour vaincre ces obstacles de nature culturelle est loin d'être gagné. Au bout des cinq années d'application des accords Durafour, c'est-à-dire dans moins de trois ans, je crains que nous nous retrouvions à la case départ. Le blocage insupportable de nombreux collègues à l'indice 731, un accès à la hors-classe scandaleusement inégalitaire, prouvent que l'essentiel reste à obtenir. *Tant que tous les IEN, déjà dans le cadre statutaire actuel, ne pourront accéder à l'indice 818 dans un déroulement de carrière normal, le passage de quelques-uns dans le corps des IPR-IA, sur des critères encore plus opaques et contestables que ceux de la hors-classe, ne peut être affiché comme une avancée syndicale satisfaisante.*

Le deuxième point touche à la spécificité du secteur enseignement technique. Au-delà des discours convenus sur la nécessaire revalorisation de l'enseignement technique et de l'égale dignité des filières générales et des filières professionnelles, les faits montrent que les représentations n'ont pas changé. Là encore, la liste d'aptitude IPR-IA en est la preuve irréfutable. L'Inspection générale a bloqué quasi systématiquement, à quelques unités près, la nomination dans une spécialité disciplinaire des collègues enseignement technique. Inspecter en français, mathématiques, sciences et techniques industrielles, économie et gestion... en lycée professionnel est, à l'évidence, une mission moins noble et moins méritante (en matière de rémunération entre autres) qu'en lycée ou collège. En effet, comment ne pas interpréter ce qui s'est passé comme le refus de l'idée même de pouvoir exercer notre fonction en lycée professionnel en tant qu'IPR-IA. Outre le mépris manifesté à l'égard des collègues, c'est le peu de considération pour l'enseignement professionnel, ses personnels et ses élèves, qui est clairement exprimé. Nous devons tout aussi clairement exprimer notre indignation. Certains collègues l'ont déjà fait individuellement, mais il revient à notre représentation syndicale au plus haut niveau de réagir avec une fermeté convaincante.

Je m'engage, si je suis élu au Bureau de notre syndicat, à proposer une ligne d'action résolument offensive. Si nous n'obtenons pas de résultats significatifs à brève échéance, je crains que l'amertume des collègues sur le terrain ne se traduise d'abord par une dé-mobilisation syndicale et la tentation du chacun pour soi.

Gilles VERNAY
(Sciences et Techniques Industrielles Paris)

Je suis candidat au Bureau National du SI.EN-FEN pour, qu'avec les collègues des autres secteurs, nous puissions obtenir :

- que le corps unique aux missions diversifiées, permettant de reconnaître l'égalité de traitement des corps d'inspection, soit rapidement créé ;
- que la formation initiale et continue des inspectrices et des inspecteurs prenne largement en compte la réalité du terrain ;

- que l'ensemble des inspectrices et des inspecteurs puisse bénéficier de conditions de travail décentes, à la hauteur de leurs responsabilités et de leurs missions ;

- que des critères transparents soient définis lors de l'accès à différentes promotions ;

- qu'une meilleure répartition des charges de travail puisse s'effectuer ;

- qu'enfin l'injustice touchant nos collègues retraités soit réparée.

Enfin je suis également candidat pour que la spécialité « sciences et techniques industrielles » soit représentée au sein du Bureau National.

Rencontre avec le S.N.C.T.A.

Syndicat National des Conseillers Techniques Académiques

À la fin de l'année dernière, nous avons rencontré, à Amiens, M. QUILLET Secrétaire Général, depuis deux ans, du SNCTA, syndicat qui regroupe les DAET, DAFCO et CSAIO. Il s'agissait de renouer des contacts entre nos deux syndicats, après une période de totale atonie.

M. QUILLET s'est montré très attentif à nos propos et à nos préoccupations. Dans une ambiance très cordiale, différents points ont pu, ainsi, être abordés : la structure, les objectifs et les revendications immédiates de chaque syndicat, la clarification des missions, le recrutement, la hiérarchie, l'apprentissage...

Les revendications actuelles du SNCTA sont, en partie, celles des IPR-IA : accès à l'échelle B, avancement unique et amélioration du début de carrière. Ils souhaitent, aussi, obtenir du ministère une clarification de leurs fonctions, une plus grande transparence des modalités de recrutement (taux de renouvellement important et candidatures rares) et une réflexion sur la situation des conseillers techniques de Recteurs.

Autrefois, les recrutements des DAFCO s'effectuaient par un appel à candidatures, mais, pour les DAET et CSAIO, il existait un mouvement républicain. Actuellement, les Recteurs disposent du droit de s'entourer de collaborateurs qu'ils peuvent choisir (souvent le fait du prince).

Par ailleurs, si le recteur est un manager, il n'a pas besoin d'un coordinateur pour ses conseillers. Le SNCTA reste attaché à l'identification des fonctions.

La rencontre s'est terminée par un échange de vues sur la nomination d'IEN sur liste d'aptitude aux fonctions d'IPR-IA mise à l'ordre du jour de la CAPN prévue à la fin du mois de décembre.

Nous avons décidé de garder le contact pour résoudre des problèmes ponctuels concernant les relations entre nos syndicats et certains conseillers techniques et de poursuivre une réflexion commune sur les différents points évoqués.

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos réflexions sur ces différents points.

Marie-Paule COLLET
et Bernard DE GUNTEN

La dimension pédagogique : une réalité permanente de l'EN-IO (suite de la page 4)

l'élève à faire la synthèse sur tous ces acquis, et pour qu'il définisse progressivement le sens de sa présence à l'école.

Les deux premières années, 43 collèges ont été concernés (ce sont les collèges qui étaient en contrat de ville en 1995) et cette troisième année, ce sont 32 autres qui ont pu en bénéficier. Cette formation s'est appuyée sur les échanges de pratiques, et donc sur la diffusion de démarches qui ont fait leurs preuves, c'est-à-dire qui ont permis aux jeunes élèves de se remotiver et de devenir plus des "citoyens" de leur collège.

Parallèlement, un **outil d'accompagnement pédagogique avait été élaboré : le livret : "mes années collège-6"**, qui permettait d'initier à la méthodologie, à la connaissance de soi et à une ébauche de la citoyenneté. La deuxième année, à la rentrée 96, en fonction des remarques des équipes éducatives, ce livret a pu être remanié, faire l'objet d'une parution nationale, jouer son rôle d'outil pédagogique, parfois de levier à de véritables démarches d'apprentissage. Il est désormais utilisé par une centaine de collèges dans le département. Parfois, il s'est substitué à des démarches réellement éducatives et c'est un des problèmes auxquels est confrontée l'impulsion éducative, lorsqu'elle procède par l'entrée des outils.

Depuis 1996, des **démarches identiques sont mises en place pour les équipes éducatives de 5°** pour mettre en oeuvre l'éducation à l'orientation prévue par les circulaires ministérielles dès la classe de 5°. Parallèlement à l'impulsion et au suivi de ces démarches dans les collèges, un outil d'animation a été conçu, dans la lignée du livret 6°, pour permettre aux élèves d'acquérir les connaissances dans les trois domaines évoqués. Il s'agit d'un outil plus particulièrement destiné aux équipes pédagogiques.

Bien entendu, il n'a été possible de concevoir et de mettre en place ces dispositifs et ces outils qu'à condition de réunir des collaborations de principaux de collège, de professeurs, de directeurs de CIO et de conseillers d'orientation psychologues. **Cette capacité à mettre en réseau, faire travailler**

ensemble sur des projets éducatifs constitue, à mon avis, une dimension essentielle de la fonction pédagogique d'inspection de l'orientation.

A la suite de ces formations-actions, la **deuxième étape** a consisté à observer la pertinence et la validité de ces démarches éducatives sur le terrain, telles qu'elles ont pu être mises en oeuvre auprès des élèves, et de repérer leurs effets sur la dynamique pédagogique des établissements. On a pu alors rapprocher le diagnostic initial des besoins, des objectifs formulés, des moyens et des outils déployés. Même si un protocole précis n'a pas été défini particulièrement pour l'ensemble des opérations, c'est bien une **phase d'évaluation** qui a été engagée.

A partir de ces quelques éléments, on perçoit que le rôle de l'IIO apparaît ici déterminant pour impulser et organiser l'action éducative : repérer les besoins, analyser la demande, mettre en oeuvre des dispositifs, réunir des collaborations diverses, piloter la réalisation d'outils, évaluer les dispositifs, veiller à leur cohérence interne.

J'ajouterai cependant que si la **dimension pédagogique** peut ici se réaliser sous ses différents aspects, c'est parce qu'elle est **portée par une intention politique** : celle qui consiste à donner du sens à l'action collective. L'IIO peut actionner ces deux leviers : par son pilotage (c'est l'action "politique") et par son magistère pédagogique, convaincre les acteurs, et par sa connaissance des aspects disciplinaires, mettre en oeuvre, donner des contenus et évaluer.

Il ne faut pas oublier cependant que des **freins**, parfois inerties, résistent à l'action de ces leviers, mais aussi que de **vraies questions se posent** dans ce pilotage de l'action pédagogique :

- L'empêchement d'inspecter les COP limite l'évaluation des actions conduites, leur portée et la garantie de leur qualité sur tout le territoire. Au-delà de cet aspect, la question de l'évaluation reste trop souvent maltraitée et justifie d'un traitement pédagogique sérieux, au niveau départemental.

- On assiste depuis maintenant 5 ans (circulaires sur les missions du professeur principal) à une prise

en charge de l'approche éducative par une **pluralité d'acteurs**, ce qui constitue une richesse le plus souvent, mais exige des temps de concertation qui alourdissent la mise en oeuvre, qui peut aussi être interrompue par le départ d'un élément de l'équipe. Les démarches éducatives qui sont préconisées par les textes ministériels mettent en avant la nécessité de promouvoir le rapprochement des disciplines, mais il faut veiller pour autant à ce que les professionnalités de chaque acteur soient respectées ; il revient donc à l'IIO de traiter la question de la cohérence interne, et c'est encore une question pédagogique.

- Des outils pédagogiques peuvent aider à stimuler l'action éducative, mais parfois ils s'y substituent, et peuvent empêcher une réelle démarche éducative.

Actualisées depuis 1985 par la réforme du collège de 1995, ces approches éducatives de l'orientation sont nouvelles pour l'ensemble des acteurs éducatifs, notamment parce qu'elles requiè-

rent des partenariats étroits (pour atteindre l'objectif d'interdisciplinarité), et parce qu'elles introduisent la personne de l'élève dans l'univers scolaire, peu familier avec l'objectif affiché qui est de valoriser "l'image de soi".

L'IIO occupe une place centrale pour aider à les construire, les impulser, repérer les freins qui s'opposent à leur développement, et bien entendu les évaluer. Sa position de pilote pédagogique permet aussi de faire prendre la mesure des enjeux de cette question à tous les acteurs : parvenir à faire traiter de la question de la personne de l'élève, introduire une pédagogie visant à édifier une image de soi positive pour l'élève, et le doter de connaissances qui l'aident à situer son projet d'apprendre dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle.

Il ne s'agit là, après tout, que de la poursuite des objectifs de la loi de juillet 1989, qui prévoit de "mettre l'élève au centre du système éducatif".

Dominique BARGAS
IEN-IO Seine Saint Denis

Communiquer avec le



Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Minitel : 3615 FEN code INS

(mise à jour chaque jeudi)

Internet : e-mail sien@fen.fr